Contexte : Il sert à expliquer l’objectif du traitement et comment il sera mise œuvre. Cette section permet d’obtenir une vision claire du ou des traitement(s) de données à caractère personnel considéré(s).

Corrigé : Cette phase permet d’obtenir une vision claire du (ou des) traitement(s) de données à caractère personnel considéré(s). Elle présente le traitement qui fait l’objet d’étude, le responsable de traitement, les données traitées, le processus du traitement et les supports de données mobilisés.

Les Principes fondamentaux : Ils permettent de s’assurer que le traitement est conforme RGPD. Cette section permet de bâtir le dispositif de conformité aux principes de protection de la vié privée.

Corrigé : Cette phase permet de bâtir le dispositif de conformité aux principes de protection de la vie privée. On vérifie les dispositions prises pour que les personnes concernées puissent exercer leurs droits en répondant à plusieurs questions.

* Sur la proportionnalité et la nécessité des données traitées
* Les finalités du traitement sont-elles déterminées, explicites et légitimes ?
* Les données collectées sont-elles adéquates, pertinentes et limitées (principe de minimisation des données) à ce qui est nécessaire au regard des finalités du traitement ?
* Quelle est la durée de conservation des données ?
* Sur les mesures protectrices des droits
* Comment les personnes sont-elles informées du traitement ?
* Comment le consentement des personnes concernées est-il obtenu ?
* Comment les personnes concernées peuvent-elles exercer leur droit d’accès et droit  
  à la portabilité ?
* Comment les personnes concernées peuvent-elles exercer leur droit de rectification  
  et droit à l’effacement (droit à l’oubli) ?

Les Risques : Ils décrivent les mesures de sécurité déjà prévues pour le traitement et permettent d’évaluer ses impacts potentiels sur les personnes concernées. Cette section vous permet d’apprécier les risques sur la vie privée, compte tenu des mesures existantes ou prévues.

Validation : Elle permet au DPO d’exprimer son avis sur la mise en œuvre du traitement d’accepter ou de la refuser. Cette section vous permet de préparer et de formaliser la validation du PIA

Corrigé : Cette dernière prépare la validation du PIA (*Privacy Impact Assessment*) ou AIPD (l’analyse d’impact sur la protection des données) à PIA = AIPD.

Une cartographie des risques permet de les identifier et de les hiérarchiser. Un plan d’action peut être déterminé afin de limiter les impacts les plus importants.

CMS = Content Management System ou SGC = Système de Gestion de Contenu

WORDPRESS ou JOOMLA 🡪 Version "grand public"

Symphony 🡪 compétence en développement (architecture MVC)